

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

Association GAB 65

**28 rue de la Libération - Hôtel Entreprise Libération - 65000 TARBES
contact@gab65.com – 05 62 35 27 73**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 8 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et vous rendre compte de l'activité de notre association pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir:

- le bilan
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre association, soumis ainsi à votre approbation, ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par l'ANC 2022-06, complété de l'ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2018-06. Aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de 3095.25€, après déduction des amortissements et des provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter conformément aux statuts comme il sera dit ci-après.

1.- RAPPORT DE GESTION ET ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

En ce qui concerne l'activité proprement dite de notre association :

- Cette année, le GAB65 a stabilisé son nombre d'adhérents avec 111 adhérent·e·s à jour de cotisations, la dynamique d'adhésion se maintient à un niveau élevé. Nous comptons sur vous en 2026, où avant notre AG, nous sommes déjà 40 adhérent·e·s. Le Conseil d'Administration de notre association s'est agrandi avec l'arrivée de Caroline Ferreira et le GAEC Chimounet (Aude Tetard et Bruce Lemartinet) et compte 13 personnes. Il s'est réuni 8 fois.

- Les charges d'exploitation s'élèvent à 366 753€ contre 374 066€ l'exercice précédent. Globalement les postes de dépenses sont très stables voire en baisse pour les dotations aux provisions car nous ne prévoyons pas de pertes sur les subventions 2025. Les dépenses qui augmentent sont les intervenants avec 47 355.72€ pour les intervenants de formation (41 168.72€ en 2024), 27 810€ pour le projet Bio Pour Tous (23 576€ en 2024). Le projet Divabio passe de 13 000€ à 6 500€.
- Le reste des dépenses reste très stable, par exemple 9 918€ d'honoraires (contre 10 058€ l'année dernière) ou 7224€ de cotisations (contre 7681€ en 2024)
- L'équipe salariée du GAB65 a vu le départ de Mathieu Gerbault en février 2025 remplacé par Laurine Chantereau. Le reste de l'équipe est restée stable, pour un total de 4.3 ETP (6 salarié·e·s) : La masse salariale (213 987€) reste le premier poste des dépenses de la structure : (58% comme en 2024).
- Les produits d'exploitation réalisés s'élèvent à 370352€ contre 383 832€ au 31 décembre 2024.
- Cette année la formation à destination des agriculteur·trices est encore en progression (de 55 802€ à 71 138€). Notre association a organisé 40 journées de formation (+4), avec 264 participations de producteurs et de porteurs de projet ainsi que des rencontres techniques et deux voyages d'étude ; Le GAB65 a pris en main la gestion de la biolette (coorganisée auparavant avec les Bios du Gers) pour un total de 8 biolettres. L'association a mené différentes actions de structuration des filières bios. A coordonné l'action Bio Pour Tous et participé à des actions d'accessibilité alimentaire. A accompagné un projet citoyen de création de jardins collectifs. A œuvré à la promotion de l'Agriculture Biologique et des produits bios et locaux, et a renseigné plus de 80 candidats à l'installation ou à la conversion.
- Les subventions publiques représentent 59% de notre produit d'exploitation soit le même pourcentage qu'en 2025.
- Le nombre d'adhésions est passé de 116 à 111. Malgré cette baisse ce chiffre témoigne d'une très bonne dynamique associative, au vu de l'historique de l'association. Logiquement, le montant financier des cotisations va diminuer et, de plus, assez fortement en raison des tarifs différents de chaque collègue : 9 793 € en 2025 contre 11 665 € en 2024.

| Catégorie | Diff | 2025 | | 2024 | |
|-------------------------------|------|---------|----|---------|----|
| Producteur | ↑ 6 | 4 410 € | 45 | 4 300 € | 39 |
| GAEC ou structure équivalente | ↑ 6 | 2 645 € | 21 | 2 145 € | 15 |
| Agriculteur Solidaire | ↓ -8 | 600 € | 12 | 1 210 € | 20 |
| Structure | ↓ -6 | 1 287 € | 9 | 3 150 € | 15 |
| Citoyen | → -1 | 401 € | 18 | 460 € | 19 |
| Salarié-e | → 0 | 150 € | 3 | 150 € | 3 |
| Porteur de projet | → -2 | 300 € | 3 | 250 € | 5 |

- Cette année, il n'y a pas de résultat exceptionnel, en raison de la réforme du plan comptable.

- En 2025, la gestion de la trésorerie a de nouveau été tendue suite au retard des paiements des subventions publiques, en particulier du FEADER (2024 et 2025) pour lesquelles il n'est pas encore possible d'effectuer la demande de solde : les formulaires de demande de solde n'étant pas encore ouverts.
- Le résultat d'exploitation est positif de 3598.66 €. Il est minoré par le résultat financier (-503.41€) pour un résultat final de **+3 095.25€**.

2.- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 **& REGARD SUR LE 1^{er} trimestre 2026**

- Nous vous proposons d'affecter ce résultat excédentaire au compte report à nouveau pour atteindre la somme de 19 549€, et d'affecter 10 000€ de cette somme sur nos fonds propres statutaires :
Pour obtenir un report à nouveau de 9 549€, **60 000€ de fonds propres** et 18 300€ de fonds propres complémentaires correspondant aux apports de trésorerie de 2023 (dont la diminution -3600€- correspond aux remboursements 2025) soit une situation nette de 87 849€.
- Début 2026, l'année commence comme elle s'est terminée : avec une stabilité au sein de l'équipe et du conseil d'administration, qui s'est déjà réuni à deux reprises, mais aussi avec la même incertitude concernant les subventions et les formations VIVEA, ce qui complique la gestion de la trésorerie.
- Concernant notre budget, malgré des signaux toujours négatifs, nous prévoyons un résultat à l'équilibre, grâce à la recherche de nouveaux financements.

3.- RÉOLUTIONS PARTICULIÈRES

Les mandats d'administrateur ne sont pas rémunérés.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner votre quitus à la gestion de notre conseil d'administration pour l'exercice 2025.

Fait à Tarbes et Mascaras
(Hautes-Pyrénées)
Le 26 mars 2026

